



VILLE DE HOUILLES
Département des Yvelines

Direction Financière
Régie centralisée

Houilles, le 19 OCT. 2020

Objet : Généralisation de la facture en ligne

Madame, Monsieur,

Soucieuse des problématiques liées à l'environnement, la municipalité vous informe qu'à compter de la facturation du mois d'octobre 2020, les factures des prestations liées à la restauration, à l'éducation, à la jeunesse et à la petite enfance seront dématérialisées.

En limitant l'envoi des factures par courrier, notre objectif est de contribuer à la réduction de la consommation des ressources naturelles (eau, bois) et d'énergie nécessaires à sa fabrication.

Vos factures sont d'ores et déjà disponibles sur votre Espace Citoyens. Elles sont consultables et téléchargeables 7j/7 et 24h/24 sur cet espace sécurisé.

Si toutefois vous souhaitez vous y opposer, nous vous remercions d'adresser un mail à la Régie centralisée (regie-periscolaire@ville-houilles.fr).

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,




Julien CHAMBON